

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 septembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2022-127

**APPEL A PROJET « TERRITOIRE
ZERO CHOMEUR DE LONGUE
DUREE » AU TITRE DE LA
SECONDE PHASE
D'EXPERIMENTATION RELEVANT
DE LA LOI DU 14 DECEMBRE 2020
CANDIDATURE DE LA VILLE DE
LE PORT**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 29 août 2022.

- la liste des délibérations a été
affichée le 7 septembre 2022.

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi 6
septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe,
M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Jean-Max
Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Sophie
Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique
Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle,
Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda
Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Franck Jacques Antoine par M.
Olivier Hoarau Maire, M. Henry Hippolyte par Mme
Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali par
Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Brigitte
Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme Paméla Trécasse
par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Jean-Claude Adois à
17h12 (affaire n° 2022-123), M. Zakaria Ali à 17h14 (affaire
n° 2022-123), Mme Claudette Clain Maillot à 17h24 (affaire
n° 2022-125).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar

.....
.....

LE MAIRE

Olivier HOARAU

**APPEL A PROJET « TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE » AU
TITRE DE LA SECONDE PHASE D'EXPERIMENTATION RELEVANT
DE LA LOI DU 14 DECEMBRE 2020**

CANDIDATURE DE LA VILLE DE LE PORT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-044 du 5 avril 2022 relative à la candidature de la Ville au second appel à projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » ;

Vu l'avis favorable de la commission thématique « Economie – Tourisme - Economie Sociale et Solidaire » réunie le 24 août 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 6 septembre 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE

Article unique : de l'avancement de la candidature de la Ville à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » ;

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**APPEL A PROJET « TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE »
AU TITRE DE LA SECONDE PHASE D'EXPERIMENTATION RELEVANT DE
LA LOI DU 14 DECEMBRE 2020**

CANDIDATURE DE LA VILLE DE LE PORT

Le présent rapport a pour objet d'informer le conseil municipal sur la candidature de la Ville à l'appel à projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) qui s'inscrit dans le cadre fixé par la loi n° 2020 – 1577 du 14 décembre 2020.

Cette candidature intervient dans le cadre de la nouvelle expérimentation qui étend le dispositif lancé en 2016 à 50 nouveaux territoires compte tenu des résultats encourageants observés lors de la première vague.

La Ville poursuit donc ses travaux pour présenter un projet correspondant aux attendus du cahier des charges en vigueur pour les Outre-mer et la Corse tout en s'appuyant sur les retours d'expérience de la 1^{ère} vague.

Ainsi, s'agissant de la mobilisation des personnes privées d'emploi, un programme d'actions a été déployé à l'échelle du territoire d'expérimentation retenu. Plusieurs rencontres ont été organisées permettant de présenter le projet aux habitants du quartier. En sus, des rendez-vous individuels ont été proposés afin de répondre aux attentes des personnes ne pouvant se déplacer. A ce stade, plus de 80 personnes ont participé à ces actions et une cinquantaine d'entre elles a d'ores et déjà marqué sa volonté d'intégrer le projet.

Par ailleurs, l'accompagnement des partenaires autour du projet se poursuit contribuant à sa meilleure intégration dans le tissu institutionnel et socio – économique du territoire. Les derniers échanges avec les représentants de l'Etat ont permis d'assurer leur soutien à la démarche de la Ville et aux actions menées dans la définition du projet. En outre, le partenariat avec le Département est consolidé. Ainsi, par courrier du 1er août 2022 joint au présent rapport, la collectivité départementale a marqué son soutien formel au projet portois passant notamment par une contribution financière telle que prévue par les textes en vigueur. Elle indique, à cet effet, son intention de participer aux travaux du Comité Local de l'Emploi (CLE). Enfin, elle souligne la nécessité de mettre en cohérence cette instance avec le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) et son émanation territoriale en cours de déploiement sur la commune, le Comité Technique de l'Insertion et de l'Emploi (CTIE).

Les approches de l'Etat, du Département et de la Ville se rejoignent donc pleinement en matière de construction de parcours d'insertion diversifiés et adaptés aux personnes durablement privées d'emploi.

Pour faire suite aux derniers échanges avec l'association TZCLD et tous nos partenaires, la candidature de la Ville sera soumise à la mi-septembre auprès du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, pour une habilitation attendue avant la fin de l'année 2022.

Une fois le projet habilité par le Ministère, la Ville bénéficiera de l'accompagnement renforcé des équipes du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD) jusqu'au conventionnement de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui devrait

intervenir au 1^{er} semestre 2023. Celle – ci pourra dès lors bénéficier du financement de la Contribution au Développement de l'Emploi (CDE) et procéder à l'embauche des personnes privées d'emploi et volontaires pour participer à cette démarche.

Il est demandé au conseil municipal :

- de prendre acte de l'avancement de la candidature de la Ville à l'expérimentation Territoire Zéro chômeur de Longue Durée ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Pièce jointe :

- Courrier de soutien du Département



Mairie du Port
ARRIVÉE LE: 05 AOUT 2022
N° 22009815
Lab-ST
DGS-JI

Saint-Denis, le 1 AOUT 2022

N/Réf.: N° 908 // DGA ATI / DINS
Affaire suivie par : Thierry LAW-YING

Le Président du Conseil départemental

A

Monsieur Olivier HOARAU

Maire de la Commune du Port
9 rue Renaudière de Vaux BP 62004
97420 LE PORT

Objet : Votre courrier relatif au dossier de candidature porté par la ville du Port en vue de l'habilitation au dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

Monsieur le Maire,

Suite à la promulgation de la loi d'expérimentation territoriale visant à supprimer le chômage de longue durée et à la publication des décrets d'application correspondants, le dispositif national « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » - TZCLD a été prolongé.

Vous m'avez informé par courrier de la volonté de la Ville du Port de proposer une nouvelle fois sa candidature en vue d'une habilitation au dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » TZLCD dans le cadre de l'élargissement de l'expérimentation nationale à de nouveaux territoires et sollicitez pour cela la participation de la collectivité départementale tels que prévue par le dispositif.

Cette expérimentation menée sur un territoire particulièrement touché par le chômage de longue durée, rejoint les priorités de la Conseil départemental en matière d'insertion socio-professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi et de lutte contre la précarité des publics vulnérables. La Réunion étant traditionnellement une terre d'innovation sociale, nous serions particulièrement fiers que notre département soit le premier territoire ultra-marin retenu dans le cadre de ce dispositif.

Aussi je tiens à vous assurer du soutien du Conseil départemental à ce projet. Nous mobiliserons les dispositifs d'insertion départementaux ainsi que les services déconcentrés de la collectivité qui participeront notamment au Comité Local de l'Emploi.

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Direction de l'Insertion

Hôtel du Département - 2 rue de la Source - 97488 SAINT DENIS Cédex Téléphone : 02 62 90 30 30
Internet : <http://www.cg974.fr> - N° SIREN 229 740 0147-7220 DEPARTEMENT - 9011 ADMINISTRATION LOCALE

S'agissant de la participation de la collectivité départementale au financement des postes recrutés par l'Entreprise à But d'Emploi créée, tel que présenté dans votre budget prévisionnel, je proposerai à la commission permanente de se prononcer sur votre demande dans les meilleurs délais.

Par ailleurs il s'agira de coordonner cette instance avec celle du futur Comité Territorial de l'Insertion et de l'Emploi (CTIE) destiné à fédérer l'ensemble des acteurs de l'insertion d'un territoire autour de la construction de projets d'insertion personnalisés et « sans couture » et dont la mise en œuvre sur le territoire du Port est prévue en 2023, dans le cadre du déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

Dans l'attente de la confirmation de votre demande d'habilitation à ce dispositif d'insertion innovant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental



Cyrille MELCHIOR